



LEGENDE PAG 1981
APPROUVE LE 04/02/1981

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- RVN Reines Wohngebiet
- W Wohngebiet
- M Mischgebiet
- G Gewerbegebiet
- GG Gewerbe und Industriegebiet
- I Industriegebiet
- OG Gebiete für öffentliche und private Einrichtungen allgemeinen Nutzung
- A Ausseres Baugelände

Zones superpersées

- Zone de servitude urbanistique "Zone de rencontre et de sélecteur"
- Zone de servitude urbanistique "Maisons unifamiliales"

Zones destinées à rester libres

- GR Grünflächen mit Bauverbot
- GR Grünverweigerungsflächen
- GR Freizeitanlagen mit Zweckbauten
- OD Ostendgebiet
- K Kleinparkein und Gartengebiet
- BV Bauverbotszonen
- GG Gebiete für Gemeindedienst
- FG Forstwirtschaftlich Genutzte Flächen
- Ez Erntegebiet
- BA Baumplantierung

Aussen Bebauungsgrenze
Innere Bebauungsgrenze

LEGENDE PAG 2007
APPROUVE LE 02/05/2007

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- ZAB-1 Zones d'habitation 1
- ZAB-2 Zones d'habitation 2
- ZM Zones mixtes (Art. 12)
- ZM-C Zones mixtes à caractère central
- ZREP Zones de bâtiments et d'équipements publics (Art. 13)
- ZAE Zones d'activités économiques (Art. 14)

Zones destinées à rester libres

- ZP Zones de parc (Art. 35)

Zones superpersées

- Zones soumises à un plan directeur (Art. 40)
- Zones soumises à l'obligation lésaire un projet d'aménagement particulier (Art. 27 de la loi)
- Délimitation des plans d'aménagement particulier

Espaces ou zones définies en exécution d'autres dispositions légales, réglementaires ou administratives (à titre indicatif)

- ZAE Zones d'activités économiques caractère régional (Art. 10)

LEGENDE PAG 2011
Délimitation de la modification/puntuelle du PAG

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- TAB-1 Zone d'habitation 1
- MIX-C Zone mixte urbaine centrale

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

COS	max.		min.	
	max.	min.	max.	min.
CUS	DL	CUS	DL	CUS
CSS	max.	min.	max.	min.

Zones superpersées

- Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

LEGENDE PAG 2017
Délimitation de la modification/puntuelle du PAG

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- SPEC Zone spéciale

Zones superpersées

- Secteur et éléments protégés d'intérêt communal
- Secteur protégé de type "environnement commun"
- Construction à conserver
- Objet ou colonne à conserver
- Façade à conserver
- + 1 niveau autorisé

Zones ou espèces définies en exécution de dispositions spécifiques relatives

- à la protection des sites et monuments nationaux (à titre indicatif)

MATRE DOUVAGE : Administration Communale de Differdange
40, Av. Grande-Duchesse Charlotte
L-4530 Differdange

PROJET : Projet d'aménagement général
Modification ponctuelle
"Terrains Hauts Fourneaux"

OBJET : TERRAINS HAUTS FOURNEAUX
PAG MODIFIE

JUN 2019
646

1/2 500
2

ESPACE & PAYSAGES
URBANISME / COULEUR DE VIE / ENVIRONNEMENTAL
L-1481 ESCH-SUR-ALZETTE
Tel. 00352 / 26 17 84 Fax. 00352 / 26 17 85
Mail: info@espace-paysages.lu

FOHIER : VISUVERT/EP/DA/VA_EPRO/SIERS/PAG-DIFFERDANGE-PAG-13-34807_MODIFICATIONS_PONCTUELLES_DU_PAG/646_2019_MOPC_ARCEL/DR/190529-646_EP_MOPC_PAG_MODIFIE_DWG